



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 8 janvier 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
11/12/2017

Délibération n° B 2018-2

**Construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques : -
validation de l'avant-projet sommaire - dessaisissement, au profit du Conseil
d'Administration pour la validation de l'avant-projet définitif, l'approbation de la convention
de financement avec ECLA et l'autorisation de signature à donner au Président**

L'an deux mille dix-huit, le huit janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Étaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Daniel BOURGEOIS, Clément PERNOT.

Étaient excusés : Messieurs Bernard AMIENS et François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction/réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2014-28 du 29 octobre 2014 relative au transfert des services logistiques sur le site de la Direction ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-24 du 28 juin 2016 relative au lancement du projet commun CIS et services logistiques ;

Vu l'avis du jury du 3 mai 2017 ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-14 du 29 mai 2017 qui autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le titulaire retenu par la CAO ;

Vu la décision de la CAO du 29 mai 2017 relative à la désignation du titulaire Thierry SAUNIER ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-19 du 29 juin 2017, relative à la construction du nouveau CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Par délibération n° C 2016- 24 du 28 juin 2016, le Conseil d'Administration du SDIS a décidé de la construction, sur le site de la Direction, du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques dans le cadre d'un projet commun.

L'enveloppe financière allouée à l'opération s'établit à 6 950 000 € HT ventilés comme suit :

| | coût travaux | Honoraires Divers | coût total HT toutes dépenses confondues |
|---------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------------------|
| Projet commun | 5 700 000 € | 1 250 000 € | 6 950 000 € |
| part CIS | 4 300 000 € | 1 000 000 € | 5 300 000 € |
| part services logistiques | 1 400 000 € | 250 000 € | 1 650 000 € |

Un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COFIL) ont été constitués afin d'assurer le suivi technique et financier du projet. Après plusieurs réunions de travail, les ajustements opérés sur l'esquisse permettent à présent de soumettre à l'approbation des membres du bureau un dossier d'avant-projet sommaire.

1. Les surfaces du projet

1.1) Les surfaces construites

| | CIS | Services logistiques |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------|
| Surfaces bâtiments (hors circulations et locaux techniques) | 3 214,80 | 1 169,40 |
| Circulations (halls, couloirs) | 341,00 | 61,00 |
| Locaux techniques spécifiques (courants forts, GE, chaufferie, compresseur) | 81,00 | 6,40 |
| Surface totale des bâtiments | 3 636,30 | 1 236,80 |
| Option salle de sports | 360,00 | / |

Les surfaces sont conformes au programme.

1.2) Les aires extérieures

L'exécution du projet tel que présenté en phase esquisse laissait entrevoir un possible dépassement de l'enveloppe financière selon un premier chiffrage étudié en COFIL. Les aires extérieures, y compris les voiries, ont alors été reconfigurées et réduites de 2 200 m². La surface de la plateforme s'élève en phase APS à 12 800 m² (dont 4 851 m² de plateforme pour les bâtiments, hors option) contre 15 000 m² en phase esquisse.

2. Les informations d'ordre technique

Les caractéristiques générales des bâtiments :

- structure en béton armé pour bureaux, chambres, locaux de vie du CIS
- double peau métallique et charpente métallique sur remise CIS et atelier mécanique
- menuiseries extérieures aluminium (volets roulants sur menuiseries vitrées)
- isolation thermique en extérieur sur les parties béton
- polycarbonate dans remise CIS et atelier mécanique
- éclairage par LED

Après étude en COTECH et COFIL, les choix suivants ont été opérés :

- chauffage : installation d'une chaudière gaz dotée de deux capteurs de calories.
- ECS : au regard du retour d'expérience sur le CIS du GRAND DOLE (nombreux dysfonctionnements de la production d'eau chaude), il a été décidé de ne pas conserver l'option d'une production d'eau chaude sanitaire solaire thermique.
- alarme incendie : le CIS et les services logistiques disposeront chacun d'une alarme incendie avec report mutuel.
- récupération des eaux pluviales : confirmation de l'installation d'une cuve d'une capacité de 25 m³ dont l'usage principal est destiné au lavage des véhicules.

3. Les éléments financiers

Au stade de l'APS, le coût global des travaux, hors options, est évalué à 5 449 000 € HT pour une enveloppe travaux disponible de 5 700 000 € HT. Le détail financier par entité construite est présenté en annexe et synthétisé ci-après :

| | CIS | Services log. | coût total |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| bâtiments | 3 531 000,00 € | 1 240 000,00 € | 4 771 000,00 € |
| VRD ⁽¹⁾ | 507 486,70 € | 170 513,30 € | 678 000,00 € |
| TOTAL HT hors option | 4 038 486,70 € | 1 410 513,30 € | 5 449 000,00 € |
| Option salle de sports | + 240 000,00 € | | + 240 000,00 € |
| TOTAL HT option comprise | 4 278 486,70 € | 1 410 513,30 € | 5 689 000,00 € |
| Variantes : | | | |
| Suppression voie retour interventions | - 24 000,00 € | | |
| Réduction remise (80m ²) | - 28 000,00 € | | |
| Diminution surface vitrée patio | - 14 000,00 € | | |
| Salle de formation : diminution surface vitrage + casquette toit | - 11 000,00 € | | |
| Suppression toiture végétalisée | - 35 000,00 € | | |
| TOTAL HT variantes | - 112 000,00 € | | - 112 000,00 € |

(1) la répartition du coût des VRD est effectuée au prorata des surfaces construites (hors option).

4. Validation de l'avant-projet définitif (APD) et de la convention de financement avec l'ECLA

Par délibération n° C 2017-24 du 5 décembre 2017, le Conseil d'Administration a consenti à son Président et à son Bureau des délégations, dans le cadre des articles L 1424-27 et L 1424-30 du CGCT.

Le Bureau a ainsi notamment reçu délégation pour approuver les avant-projets sommaires (APS) et avant-projets définitifs (APD) des constructions, extensions, réhabilitations ainsi que pour approuver les contrats, conventions d'un coût total d'opération supérieur à 1 500 € HT.

Néanmoins, compte tenu de l'importance du dossier du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques, il est proposé que le Bureau se dessaisisse de la validation de l'APD et de la convention de financement définissant le montant et les modalités de versement de la participation de l'ECLA. Ces points seraient ainsi soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de la séance du 30 janvier 2018.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver l'avant-projet sommaire (plans et chiffrage) relatif à la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques,
- de valider le dessaisissement du bureau, au profit du Conseil d'Administration, de la validation à venir de l'avant-projet définitif et de la convention de financement avec l'ECLA.

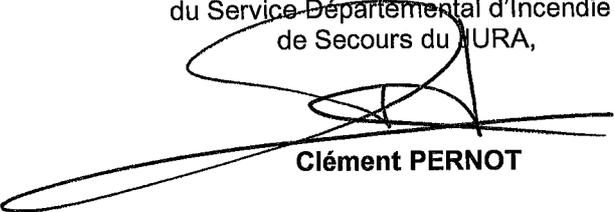
DECISION N° B 2018-2 DU 8 JANVIER 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'avant-projet sommaire (plans et chiffrage) relatif à la construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques,**
- **valide le dessaisissement du bureau, au profit du Conseil d'Administration, de la validation à venir de l'avant-projet définitif et de la convention de financement avec l'ECLA.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 18 JAN. 2018
Affiché le 18 JAN. 2018
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT